

Le 15 mars dernier, vous nous avez accordé votre confiance et nous vous en remercions... Nous voici au service de notre commune, pour six années avec une équipe remodelée qui se compose de dix membres sortants, renforcée par cinq nouveaux. Le conseil comprend huit hommes et sept femmes.

Cependant, une élection sans panache : seulement 28.09 % de votants ! Qu'importe, nous sommes prêts à relever le challenge.

La longue période de confinement a tout de même eu son côté positif : un bel élan de solidarité et de générosité entre les St Quentinnois comme l'opération de confection des masques : 59 bénévoles ont accompli une vraie prouesse : réaliser 1300 masques en moins de quinze jours et avant le 11 mai ! Sans l'aide et l'investissement à tous les niveaux (récupération fournitures, découpe tissus, couture, permanences, distribution en porte à porte etc...) des habitants de la commune, il aurait été impossible de réussir ce véritable défi.

Cette opération "masques" s'est achevée avec la distribution en boîte aux lettres de ceux fournis par l'intercommunalité (SMVIC) et par la Région.

D'autres bénévoles ont veillé à leurs voisins de quartiers isolés, sans famille proche ou en difficulté. Une visite, des courses, un appel téléphonique, maintes façons de rendre un service et de rompre l'isolement. Nous avons la chance d'habiter une commune à taille humaine où la convivialité existe encore.

Chacun à sa manière a su apporter sa pierre à l'édifice, tout s'est parfaitement déroulé avec rapidité et efficacité. Les St Quentinnois ont prouvé qu'ils savaient être réactifs et solidaires, tous méritent un très grand merci.

Le gros œuvre de la maison des services sera achevé début août. Les autres travaux, prévus en 2020 sont listés en page 8.

Le bureau de l'ADMR a déménagé au rez-de-jardin de la salle socioculturelle jusqu'à son installation définitive à la maison des services. La mairie qui souhaite redynamiser la place de l'église et maintenir les commerces de proximité au village, a vendu le local de la place de l'Église à Valérie MONNIER qui va le réhabiliter pour y transférer son salon de coiffure.

Toujours pour conserver les services apportés à ses administrés, la mairie a choisi de maintenir l'activité postale avec la mise en fonction de l'agence postale communale, ouverte aux mêmes horaires que le secrétariat de mairie, **excepté** le vendredi après midi. Vous trouverez en page 5 le détail de l'ensemble des services possibles.

Enfin, comme chaque année à pareille époque, il est indispensable que j'insiste sur l'importance que nous devons, sans exception, accorder au respect de la loi sur le bruit, détaillée en fin de bulletin.

Le bon sens doit primer ! Utiliser des engins bruyants tant pour le bricolage que pour les loisirs à des heures indues perturbe la quiétude de chacun.

Je vous souhaite un bel été et d'agréables vacances qui seront sans doute un peu particulières cette année. Je vous donne rendez-vous, à la rentrée, pour une nouvelle saison, où nous espérons tous retrouver un fonctionnement plus habituel.

Votre maire,
Jean Pierre FAURE

ALERTE CANICULE

Durant les périodes de pics de chaleur le CCAS tient à maintenir un lien étroit avec les personnes vulnérables. Si vous êtes confrontés à des difficultés ou si vous souhaitez alerter pour un tiers, prenez contact avec la mairie au **04 76 93 60 08** ou par mail à mairie@saint-quentin-sur-isere.fr

Afin de prévenir les risques liés aux fortes chaleurs, il convient d'être vigilants et de respecter des consignes simples comme : boire, s'humidifier régulièrement, privilégier les sorties en début de matinée ou fin de soirée, maintenir son logement à l'abri de la chaleur en fermant ses volets et en aérant la nuit.

SOMMAIRE

Pages 2,3 & 4 Les comptes rendus condensés des conseils municipaux

Page 5 L'Agence postale et la démoustication

Page 6 Les écoles

Page 7 Le CCAS

Page 8 Le point sur les travaux

Page 9 L'intercommunalité

Pages 10 à 14 Les associations

Page 15 L'état civil

Page 16 Les numéros utiles et infos diverses

CONDENSÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes rendus des conseils sont disponibles dans leur intégralité en mairie et sur le site internet www.saint-quentin-sur-isere.fr

CONSEIL du 9 décembre 2019

● CESSION d'un bâtiment communal sis sur la parcelle AL31 à M. et Mme MONNIER, pour l'installation d'un salon de coiffure, pour la somme de 20 000 € ; Maître BOUALITA est désignée pour la rédaction de l'acte.

● DÉSIGNATION des VOIES et PLACES COMMUNALES :

* impasse du Gouret : nouvelle voie créée dans la ZA du Gouret ;

* place du 19 mars 1962 située devant l'école maternelle.

● CONSTRUCTION de la MAISON COMMUNALE des SERVICES : ATTRIBUTION des MARCHÉS de TRAVAUX

INTITULÉ du LOT	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	MONTANT HT en €	INTITULÉ du LOT	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	MONTANT HT en €
Gros œuvre	DHERBEY COUX	337 100.60	Façade	SMPF	23 902.00
Charpente couverture bardage	CMI JANNON	204 814.00	Étanchéité	ECI	21 000.00
Menuiserie extérieures alu –occutations	Raffin	169 113.00	Serrurerie	VERMETAL	93 885.75
Menuiserie intérieures .bois	CMI JANNON	142 272.50	Cloisons doublage	CARBONERO	84 895.50
Peintures	IPRO	27 288.00	Sols souples	DHIEN SOLS	18 460.00
Carrelages	ROCHETON	40 408.00	Ascenseur	SCHINDLER	19 900.00
Plomberie sanitaire	GLENAT	43 983.94	Chauffage	VMC GLENAT	13. 105.33
Électricité	INEO	97 454.65	Voirie réseaux divers	BLANC	15 998.00
Fondations spéciales	MENARD	21 500.00			

*****QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES** : Fermeture prochaine du point relais postal tenu par M. CHEVRIAUX (Bar du Dauphin). Un tel service public doit rester sur le territoire de la commune. Réflexion en cours avec la poste pour la mise en place d'une agence postale communale sur ST QUENTIN sur ISÈRE.

CONSEIL du 14 janvier 2020

● ACQUISITION, à titre gracieux auprès du diocèse de 8 m² à prélever sur la parcelle cadastrée AL 32 et CESSION de ces 8 m², à titre gracieux, à Madame Valérie MONNIER. Maître BOUALITA est désignée pour rédiger les actes ;

● ORGANISATION d'une Agence Postale Communale (APC) : Convention avec la POSTE. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec cet organisme ;

● AUTORISATION des DÉPENSES d'INVESTISSEMENT avant le vote du budget : Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs :

- ♦ au budget général dans la limite de 769 287.99 € ;
- ♦ au budget chaufferie dans la limite de 76 255.84 €.

*****INFORMATION DIVERSE** : Les travaux de la maison communale des services ont débuté lundi 13 janvier 2020.

INSTALLATION des ÉLUS

Le 23 mai 2020, à 19 h, le nouveau conseil municipal complet s'est réuni à la salle socioculturelle, à huis clos compte tenu des règles de sortie du confinement. Jean Pierre FAURE a donné lecture des résultats des élections du 15 mars : 1043 inscrits, 293 votants, 50 bulletins blancs ou nuls, valablement exprimés 243.

Les membres du conseil municipal ont procédé à l'élection du maire et des adjoints.

Jean Pierre FAURE a été réélu maire à l'unanimité. Les quatre adjoints ont aussi été élus à l'unanimité :

1^{er} adjoint : Camille ANDRÉ en charge des travaux, 2^{ème} adjointe : Aimée BATTEUX en charge du CCAS

3^{ème} adjoint : Philippe MACQUET en charge de l'urbanisme, 4^{ème} adjointe : Frédérique MIRGALET en charge du scolaire

Jean-Pierre FAURE a donné lecture de la charte de l' élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales.



Frédérique MIRGALET, Miranda SUCCO, Aimée BATTEUX, Jean Pierre FAURE, Camille ANDRÉ, Elvire BOSCH, Auriane DENIS, Jean Marie KASPERSKI, Jacques PERRIN, Philippe MACQUET, Sonia LOMBARDOT, Alain BAUDINO, Florence CHATELAIN, Bajram HALILAJ, Christian TEGNY.

INSTALLATION du NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL le 2 juin 2020

● RÈGLEMENT INTÉRIEUR du CONSEIL MUNICIPAL ADOPTÉ ;

● DÉLÉGATIONS du CONSEIL MUNICIPAL au MAIRE approuvées telles que ci-après listées :

* arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

* rendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 90 000 € HT ;

* décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

* passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférent ;

* prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

* décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

* fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

* décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

* fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

* intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les domaines relevant de la compétence communale, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

CONSEIL du 2 juin 2020 (suite)

*exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 200 000 € ;

*régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € ;

*autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

● INDEMNITÉS des FONCTIONS du MAIRE et des ADJOINTS fixées au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique : 51.6 % de l'indice pour le maire et 19,8 % pour les adjoints ;

● Le NOMBRE de MEMBRES du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS est fixé à 14 ;

● ÉLECTION des MEMBRES du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS, sont élus : Aimée BATTEUX, Elvire BOSCH, Florence CHATELAIN, Jean-Marie KASPERSKI, Miranda SUCO, Jacques PERRIN, Christian TEGNY ;

● ÉLECTION des MEMBRES de la COMMISSION d'APPEL d'OFFRES, Sont élus :

Titulaires : Jacques PERRIN, Christian TEGNY, Aimée BATTEUX ; Suppléante : Sonia LOMBARDOT ;

● DÉSIGNATION d'un REPRÉSENTANT au SYNDICAT des DIGUES de l'ÉCHAILLON à SAINT-GERVAIS :

Titulaire : Camille ANDRÉ, suppléant : Alain BAUDINO ;

● DÉSIGNATION d'un REPRÉSENTANT au PARC NATUREL RÉGIONAL du VERCORS :

Titulaire : Jacques PERRIN, suppléant : Bajram HALILAJ.

● DÉSIGNATION d'un REPRÉSENTANT à TERRITOIRE d'ÉNERGIES 38 :

Titulaire : Christian TEGNY, suppléante : Auriane DENIS ;

● DÉSIGNATION d'un REPRÉSENTANT au CONSEIL d'ADMINISTRATION de la SPL VERCORS RESTAURATION :
Frédérique MIRGALET ;

● DÉSIGNATION d'un DÉLÉGUÉ à la SÉCURITÉ ROUTIÈRE : Jean-Marie KASPERSKI ;

● CRÉATION d'un EMPLOI CONTRACTUEL d'AGENT TECHNIQUE à TEMPS PLEIN pour la SAISON ESTIVALE afin d'étoffer l'équipe des services techniques du 8 juin au 28 août 2020 ;

● TRAVAUX en FORÊT COMMUNALE - DEMANDE de SUBVENTION : Approbation des travaux de dégagement, nettoyage et taille de feuillus précieux pour un montant de travaux de 3 164 € HT et décision de solliciter, dans ce cadre, des subventions auprès du département et de la région ;

● CONSTITUTION des COMMISSIONS MUNICIPALES et DÉSIGNATION de leurs MEMBRES

Sont créées les commissions suivantes et désignés les membres ci-après :

* **COMMISSION des FINANCES** : Frédérique MIRGALET, Florence CHATELAIN, Philippe MACQUET, Aimée BATTEUX, Bajram HALILAJ, Sonia LOMBARDOT ;

* **COMMISSION des TRAVAUX** : Camille ANDRÉ, Christian TEGNY, Jacques PERRIN, Philippe MACQUET, Bajram HALILAJ ;

* **COMMISSION d'URBANISME** : Philippe MACQUET, Frédérique MIRGALET, Auriane DENIS, Alain BAUDINO, Jacques PERRIN ;

* **COMMISSION des AFFAIRES SCOLAIRES et PÉRISCOLAIRES** : Frédérique MIRGALET, Miranda SUCO, Auriane DENIS, Bajram HALILAJ, Sonia LOMBARDOT ;

* **COMMISSION COMMUNICATION** : Aimée BATTEUX, Florence CHATELAIN, Elvire BOSCH, Miranda SUCO,

Membres extérieurs : Nicole GIRY, Martine SANTOS COTTIN ;

* **COMMISSION CULTURE et VIE ASSOCIATIVE** : Elvire BOSCH, Aimée BATTEUX, Miranda SUCO, Bajram HALILAJ, Auriane DENIS ;

* **COMMISSION ENVIRONNEMENT** : Philippe MACQUET, Alain BAUDINO, Elvire BOSCH, Christian TEGNY, Frédérique MIRGALET, Jean Marie KASPERSKI.



OUVERTURE de L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le relais postal longtemps assuré par le bar-tabac le Dauphin est désormais fermé. Merci à Pascal et Karine CHEVRIAUX pour le service rendu aux administrés pendant neuf années.

La municipalité s'est mobilisée pour développer un partenariat avec la poste. En effet, nous avons souhaité faciliter la vie de chacun en maintenant sur notre territoire ce service qui doit rester, à notre sens, de proximité.

VOTRE AGENCE POSTALE COMMUNALE (APC) a donc ouvert ses portes le lundi 15 juin 2020 dans les locaux de la mairie.

Augusta GASQUET, qui vous accueille déjà au titre des services communaux, assurera également les services postaux suivants :

● **SERVICES COURRIER :**

***Affranchissements** (lettres et colis, ordinaires ou recommandés) ;

***Vente de produits** : Timbres à usage courant dont timbres et carnets de timbres philatéliques, enveloppes prêt-à-poster par lots, emballages colissimo, emballages à affranchir, prêt-à-expédier Chronopost, pack déménagement, pack garde du courrier, enveloppes de réexpédition, dépôts d'objets (y compris recommandés), retraits d'objets (y compris recommandés), services de proximité : contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité.

● **SERVICES FINANCIERS**

*Retrait d'espèces sur compte courant postal du titulaire dans la limite de 500 euros par période de sept jours ;

*Retrait d'espèces sur Postépargne ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de 500 euros par période de sept jours ;

*Dépôts d'espèces sur compte courant ou livret d'épargne dans la limite de 500 euros par période de sept jours.

HORAIRES d'OUVERTURE de l'AGENCE POSTALE COMMUNALE
Le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h (fermée le vendredi après midi)



L'**EID** (Entente Interdépartementale Rhône Alpes de Démoustication) qui assure la démoustication des moustiques de marais depuis quelques années à St Quentin, propose aux habitants une visite de leurs extérieurs (balcons, terrasses, jardins) pour dénicher les possibles lieux de développement des moustiques tigres.

Pour toute demande, il est impératif de passer par un formulaire à compléter accessible sur

www.eid-rhonealpes.com

ou par mail à **contact@aid-rhonealpes.com**

ou encore à se procurer en mairie.

Une équipe d'**EID** prendra contact avec le demandeur (victime de la nuisance) pour évaluer la situation et adapter l'intervention. Un agent pourra se déplacer gratuitement pour fournir conseils et matériels adaptés à la nuisance (endroits à surveiller, installation de moustiquaires...) afin de bloquer l'accès aux moustiques à l'eau calme, lieu de ponte et de développement de leurs œufs.

Le rayon d'action du moustique est de 50 mètres, il est important que tous les habitants prennent ces précautions simples de surveillance pour limiter sa prolifération.

La lutte contre le moustique tigre est l'affaire de tous, n'hésitez pas à faire votre demande

LES ÉCOLES à l'HEURE de la CRISE SANITAIRE

🌀CONFINEMENT et DÉCONFINEMENT : Le 18 mai, après deux mois de confinement, l'accueil des élèves a repris progressivement dans nos écoles, dans le respect d'un protocole sanitaire très contraignant : nettoyage et désinfection réguliers des locaux et des matériels, et mise en place des gestes barrières (4 m² par enfant, distanciation physique, aucun partage de matériel ni jeu commun, pas de croisement entre les groupes d'élèves...).

La complexité de la mise en œuvre du protocole sanitaire nous a conduits à modifier provisoirement le rythme de nos écoles avec un retour aux quatre jours. En effet, ni le fonctionnement, ni les activités proposées en TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ne répondaient aux contraintes imposées. De plus, il a fallu mobiliser le personnel communal et réorganiser tous les emplois du temps pour pallier l'augmentation des tâches de ménage et de désinfection pendant et après le temps scolaire, ce qui devenait impossible à faire cinq fois par semaine.

Dans ce premier temps de déconfinement, deux classes ont été ouvertes en élémentaire et une en maternelle, une trentaine d'élèves a été accueillie, pendant que les autres poursuivaient l'école à distance. Les services de cantine et de garderie ont été remis en route. Pour le confort de tous, contrairement à d'autres communes, nous avons opté pour des repas froids servis au restaurant scolaire plutôt que des pique-niques apportés par les élèves et mangés dans les classes.

Le 2 juin, une nouvelle classe a été ouverte dans chaque école, le nombre d'élèves a augmenté (environ quatre-vingts), certains ne pouvant être accueillis tous les jours. Puis, le 22 juin, l'école a rouvert pour tous les élèves avec maintien du protocole sanitaire. Cette remise en service des écoles dans ce contexte de crise sanitaire a pu se faire grâce à la saine collaboration de nos services avec les enseignantes et les directrices, à la mobilisation du personnel technique qui a réaménagé plusieurs fois les classes et à l'efficacité de tout le personnel intervenant à l'école qui a su s'adapter à un contexte bien difficile.

Bilan de ce confinement pour la mairie : une réorganisation complète des emplois du temps du personnel communal, une augmentation non négligeable des heures de ménage dans les écoles, des charges financières nouvelles en masques, blouses, produits d'entretien spécifiques, visières, etc... et des salaires versés aux animateurs des TAP, alors même qu'ils n'intervenaient plus.

🌀PRÉPARATION de la RENTRÉE de SEPTEMBRE 2020 : Dans ce contexte très complexe, avec toutes les incertitudes qui pèsent sur l'état de la pandémie à l'automne, il nous a paru déraisonnable d'engager du personnel pour les TAP, ne sachant pas si l'école pourrait reprendre « comme avant » c'est à dire avec des brassages de groupes d'élèves et des activités sportives collectives ou avec matériel commun, ne sachant pas non plus si la désinfection des locaux et du matériel perdurerait et nous obligerait encore à multiplier les heures de ménage dans les locaux utilisés par les élèves. Le maire et l'équipe municipale ont donc, à regrets et dans l'urgence, pris la décision de faire une demande de dérogation pour adopter le rythme de quatre jours pour l'année scolaire 2020/2021 (pas d'école le mercredi, 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30 les autres jours). Cette proposition a été votée en conseil d'école et la demande est partie à l'académie. Nous sommes actuellement dans l'attente d'une réponse de la directrice des services académiques. Dès réception, cette information sera diffusée largement.

🌀LE RESTAURANT SCOLAIRE à l'HEURE d'ÉTÉ :

Vous souvenez-vous de la canicule de juin 2019 ? Dans le restaurant scolaire, il faisait très chaud, les fours contribuaient à augmenter la température et les enfants boudaient les plats chauds. La commission menus de Vercors Restauration a donc décidé de proposer des repas froids aux élèves les deux dernières semaines de juin, repas élaborés comme d'habitude par la diététicienne dans le respect des normes. Depuis le 18 juin, les enfants mangent donc tous les jours des repas froids équilibrés avec des ingrédients variés : salades composées, viandes froides, taboulés, fruits... Les menus étaient prévus depuis le printemps et n'ont rien à voir avec le déconfinement !





Vendredi 3 juillet, le maire et son adjointe ont remis le traditionnel cadeau aux enfants de CM2.

Devant tous les élèves de l'école et leurs enseignantes, chacun a reçu une calculette qui accompagnera son année de sixième.

Presque tous les enfants étaient présents pour ce dernier jour de classe, très heureux d'avoir retrouvé leur école ! Quant aux absents, ils n'ont pas été oubliés et pourront venir chercher leur cadeau à l'accueil de la mairie

Bonnes vacances à tous.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

LE REPAS des AÎNÉS

Dernier moment convivial organisé par la mairie sur notre commune **le 15 février 2020** avec le repas des aînés, avant le confinement !

Très agréable journée, remplie de bonne humeur et d'échanges avec une animation sympathique assurée par le groupe **MUSIQUE à FACETTES** qui réunit Laurence, Daniel et Jean et un repas succulent servi par le traiteur **Valérie BROCHIER** de Renage.



Contexte particulier cette année, la remise **DES BOUQUETS de NAISSANCE** prévue en juin pour l'accueil de nos petits nouveaux nés et de leurs familles, n'a pu avoir lieu ! Ces bouts de choux, nés en début d'année, seront accueillis en décembre avec les tous derniers arrivés.



Gaël MELI-DUTHOIT, natif de Saint Quentin, étudiant en biologie cellulaire et moléculaire, a choisi de passer son été au service de la commune et de ses habitants.

Il a ainsi rejoint les services techniques pour assurer notamment l'entretien des espaces verts de la commune.

LES TRAVAUX SUR LA COMMUNE

○ TRAVAUX EN COURS

✿ MAISON COMMUNALE des SERVICES

Le gros œuvre sera terminé début août 2020, fin des travaux prévue au printemps 2021 ;

✿ **Impasse TRANCHICOTTE** : début des travaux après le 15 août 2020 (entreprise Mandier) ;

✿ **Busage du fossé n°25 de FONTBESSET** : début des travaux après obtention de la subvention départementale (entreprise GUINTOLI) ;

✿ **Clôture de sécurité du lotissement du Martinet** côté rue du Vercors : nettoyage complet et remplacement du grillage, détérioré par les chutes de neige de novembre dernier, avec pose de panneaux en cascade (entreprise MARTEL).

○ VOIRIE

✿ **Lotissement communal BEAUREGARD** : réfection complète de l'enrobé et mise en conformité des bordures et trottoirs aux normes PMR-Personnes à Mobilité Réduite- (entreprise COLAS) ;

✿ **Rue du Port : de la RD 1532 au croisement de la rue du Canal** : élargissement de la voirie, déplacement du poteau d'incendie et pose d'un tapis d'enrobé dense (entreprise COLAS) ;

✿ **Emploi d'entretien sur voirie existante** : 5 tonnes d'émulsion acide et gravillons (entreprise GUINTOLI) ;

✿ **Signalisation rue des Gorgeraux, rue des Fontaines** : installation d'un panneau « interdiction de tourner à droite aux véhicules de + de 3.5 Tonnes ».

○ ÉCLAIRAGE et SIGNALÉTIQUE

✿ **Éclairage public** : changement de quatre lampes chemin du stade, six lampes route du sud (carrefour du Martinet) et pose de deux lampes sur le chemin du Pas Cottin ;

✿ **Signalétique voirie et hameaux** : remplacement de tous les panneaux devenus illisibles par des panneaux émaillés avec logo communal (pose exécutée par le personnel communal).

○ BÂTIMENTS

✿ **Travaux d'isolation dans les écoles élémentaire et maternelle**, après obtention de la subvention du Conseil Départemental : Suite à l'étude par la société CERTIB, mise en place de films solaires sur les baies vitrées pour diminuer la chaleur de quelques degrés.

○ PROJETS

✿ **Étude d'aménagement du site de LA TOUR** ;

✿ **Étude de continuité du chemin rural depuis RENAUDIÈRE jusqu'aux BRUNIÈRES** pour éviter la départementale 1532.

LES TRAVAUX HORS MAÎTRISE COMMUNALE

○ **FIBRE** : travaux interrompus suite à la crise sanitaire, aucune information sur la date de reprise ;

○ **EDF/ENEDIS** : enfouissement ligne de 20 000 volts par l'entreprise SOBECA, terminé. Nous sommes dans l'attente des raccordements par ENEDIS aux nouveaux transformateurs, pour achever les travaux de voirie.



Mission Locale «Jeunes»
Saint-Marcellin Vercors Isère

Le 1er réseau
pour l'emploi des jeunes

Objectif : autonomie !

www.missionlocale.saintmarcellin-vercors-isere.fr

EMPLOI
FORMATION
ORIENTATION
VIE QUOTIDIENNE

 04 76 38 83 42 /
www.missionlocale.saintmarcellin-vercors-isere.fr

Permanences à la mairie Saint Quentin sur Isère sur rendez-vous
Les lundis 20 juillet, 28 septembre, 26 octobre, 23 novembre, 14 décembre 2020

POUR CETTE ANNÉE ASSEZ PARTICULIÈRE TRAVERSÉE par la CRISE SANITAIRE la MAIRIE a DÉCIDÉ d'ANNULER les TRADITIONNELS FEUX d'ARTIFICE du 14 JUILLET

L'INTERCOMMUNALITÉ

La MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE LIS LÀ

Depuis le **mardi 23 juin**, la médiathèque vous accueille de nouveau dans ses murs et vous pourrez choisir vos documents dans les rayons. Tous les documents sont empruntables : CD, DVD, revues, livres, liseuses...

Le service de drive est maintenu en parallèle pour les personnes qui le souhaitent : dans ce cas, nous vous préparons un sac avec vos réservations et vous n'aurez plus qu'à venir le récupérer pendant les heures d'ouverture.

Attention depuis le 23 juin horaires d'été à la médiathèque

ouverture le mardi de 15h à 19h, le mercredi de 10h à 12h et le jeudi du 15h à 19h
Ces horaires s'appliqueront tout l'été et les horaires habituels reprendront en septembre.

LA VIGILANCE RESTE de MISE et les CONDITIONS d'ACCUEIL SERONT les SUIVANTES : port du masque obligatoire pour les adultes, utilisation systématique de gel hydro alcoolique, nombre de personnes limité dans la médiathèque, temps de présence limité. Les lectures et jeux sur place ne seront pas encore possibles... patience !

ANIMATIONS PRÉVUES à la MÉDIATHÈQUE

En juillet : Lectures sur l'herbe pour les 3 à 8 ans: des histoires animées, trois dates, trois lieux :

- * **Jeudi 9 juillet à 10h**, au petit parc de jeux de Saint Quentin (près de la salle socioculturelle) ;
- * **Mardi 21 juillet à 10h** à La Rivière à l'espace de jeux derrière le restaurant « Au petit Creux » ;
- * **Jeudi 23 juillet à 10h** à Montaud, rendez-vous devant la salle des fêtes. Public : 3-7 ans / 30 mn / Sans réservation.

À NOTER FERMETURE ESTIVALE de la MÉDIATHÈQUE du 3 au 22 AOÛT

En septembre : * **Samedi 12 septembre à 10 h**, CAFÉ FEUILLE THÉ, à la médiathèque ;
* **Jeudi 24 septembre à 20 h**, concert à la médiathèque avec **ISHTAR**, *musiques à cordes désorientées, musiques et chants de la Méditerranée orientale* ; Réservation conseillée, places limitées. Pour ados et adultes.

A la médiathèque intercommunale LIS LÀ, 440 rue du Vercors, à ST QUENTIN sur ISÈRE
Fanny ANSELMINO et **Anne Laure DUBOIS** restent à votre disposition au 04 76 65 80 74
mediatheque.lisla@smvic.fr - Un site à consulter : <http://bibliotheques.saintmarcellin-vercors-isere.fr>

L'ACCUEIL de LOISIRS proposé par la Communauté de Communes à Saint Quentin du 17 au 28 août.

Les demandes de réservations sont possibles jusqu'au 17 juillet. Pour avoir accès à ces demandes de réservations, il faut avoir fait ou refait son dossier papier pour l'année scolaire 2019-2020. Les documents à remplir sont téléchargeables sur le site de la communauté de communes par le lien suivant <http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/4423-accueils-de-loisirs.htm#par41814>, ou sur demande par mail 'adresse acm.lesmarbots@smvic.fr.

Retour du dossier d'inscription complété, soit par mail à acm.lesmarbots@smvic.fr, soit par courrier à :
Accueil de loisirs Les Marbots - 3 Avenue Brun-Faulquier - 38470 Vinay.

LE LUDOTOUR salle socioculturelle
vendredi 15 janvier 2021 de 16h à 22h.

Des jeux et jouets pour tous les âges, de la petite enfance à l'âge adulte seront mis à votre disposition, gratuitement, pour passer une soirée conviviale.



BIENNALE de la DANSE : RÉPÉTITIONS les 5 et 6 DÉCEMBRE 2020 SALLE SPORTIVE

NOS ASSOCIATIONS

Le FORUM des ASSOCIATIONS qui se déroule habituellement début septembre et permet aux associations de se réunir et de présenter leurs activités aux Saint Quentinois, est annulé cette année, en raison de l'incertitude liée à la crise sanitaire.

PETITES CROIX et BONNES IDÉES

On ne s'y attendait pas....On n'était pas préparé... et un virus, infiniment petit et impitoyable est venu sournoisement bouleverser nos habitudes.

Toutes les brodeuses de l'association ont voulu éviter à tout prix un sentiment que l'on appelle : l'ennui. Elles ont commencé à avoir du temps, tellement de temps que l'envie de créer a été très forte, et elles ont brodé, choisi, croisé des fils de toutes les couleurs et ont eu la surprise de voir apparaître de belles créations.

Bien sûr ces dames auraient été ravies de vous présenter leur travail pour l'exposition prévue début octobre 2020, mais les circonstances en ont décidé autrement... Elles ont donc décidé de reporter l'exposition à l'année prochaine.

En septembre 2020, lors de leur future rencontre, les brodeuses vont établir un nouveau planning de réunions et décider, en accord avec la mairie, d'une nouvelle date pour vous accueillir, nombreux, à cet événement qu'elles préparent avec grand soin et énorme plaisir !

Les membres de l'association vous souhaitent un été serein, de nouveau de belles rencontres et des délicieux partages. Surtout prenez soin de vous.

CONTACT : reneebouteillon64@orange.fr

ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

Comme le dirait la reine d'Angleterre, c'est une année HORIBILIS, qui finit moins bien qu'elle n'a commencé, à cause de la pandémie que nous traversons ! Pas de salle de cours, virus oblige.

Nos cours pourraient reprendre dès le 14 septembre, si la situation sanitaire le permet...et si les salles communales sont à nouveau opérationnelles.

Bonnes vacances à tous, prenez soin de vous afin de repartir, tous ensemble, en pleine forme à la rentrée.

RAPPEL des ACTIVITÉS de l'ASSOCIATION

Pour adultes

- gymnastique (assouplissements, étirements, abdo, fessiers, cardio, step, et gym adaptée aux séniors, pilates) ;
- qi gong (gym de santé chinoise) ;
- sophrologie ;
- hatha yoga ;
- stretching ;
- danse country ;
- strong country ;
- zumba ;
- boxe anglaise (adultes et ados à partir de 15 ans) ;
- self défense féminine ;
- danse modern jazz.

Pour les enfants

- zumba ;
- judo (à partir de 4 ans) ;
- hip hop (à partir de 7 ans) ;
- danse jazz (à partir de 7 ans) ;
- danse classique (à partir de 7 ans) ;
- éveil à la danse (à partir de 4 ans) ;
- badminton ;
- théâtre (à partir de 8 ans).

Pour tous

- piano, guitare, chant en cours individuel.



LE CLUB BEAUREGARD

LA REPRISE - ESPOIR pour SEPTEMBRE !

Cette longue période de confinement a privé le club Beauregard, comme la majorité des français, de toutes ses activités, les adhérents en ont souffert... Toutefois nous espérons que cette période difficile ait pu être traversée sereinement.

Les manifestations prévues ainsi que les projets de voyage (Annecy, petit train de la Mure) sont annulés

Si la crise sanitaire le permet, le club reprendra ses activités dès le mois de septembre et proposera à ses adhérents :

Le lundi : marche (randonnées pédestres, raquettes en hiver) ;
Le lundi après midi à 14 h : patchwork – salle du stade ;
Le mardi après midi : atelier vannerie – salle du stade ;
Le mardi de 18h à 20 h, pétanque au terrain de boule du Gît ;
Les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois à 18 h : initiation à la langue de DANTE ;
Le jeudi fin après-midi (à partir de 17 h) : sortie piscine à St Marcellin ;
ATELIER MÉMOIRE, MOT à MOT pour le plaisir de jouer avec les lettres lors des rencontres mensuelles.

LES MANIFESTATIONS à VENIR

❖ **vendredi 25 septembre 2020**, révision du code de la route

❖ **dimanche 18 octobre 2020**

Soirée théâtre avec une comédie du terroir

«AU TORD BOYAU», jouée par les DUGOMMIERS

❖ **dimanche 22 novembre**, traditionnelle expo vente

❖ **mercredi 16 décembre** repas de Noël ; tous les adhérents sont conviés à cette journée conviviale qui permettra de ressouder les liens entre les adhérents.

Nous communiquerons ultérieurement sur le maintien de ces manifestations.

Le CLUB BEAUREGARD

**ouvert à tous sans condition d'âge,
n'hésitez pas à venir nous rejoindre**

RÉUNIONS MENSUELLES

chaque 1^{er} mercredi du mois à 14h, salle socioculturelle, jeux, goûters, échanges de livres en lien avec la médiathèque intercommunale LIS LÀ.

Contacts : Jacques PERRIN ☎ 06 08 07 77 49 @ jacques.perrin.1@hotmail.fr / Nicole GIRY ☎ 06 31 65 33 96 @ nicole.giry@orange.fr
Patricia MARCZEWSKI ☎ 06 08 97 37 05 @ patricia.marczewski@gmail.com

Chorale Les Voix Do Ré

Depuis le début du confinement, les répétitions de la chorale **les Voix Do Ré** ont été interrompues.

Si la situation sanitaire le permet elles reprendront à partir du

vendredi 11 septembre 2020.

Les consignes de sécurité et gestes barrières seront appliqués selon les directives gouvernementales en vigueur.

Pour toute information complémentaire, contacter :

Marie Hélène DIBISCEGLIE, présidente ☎ 06 95 64 09 33 @ dibisceglie.fml@gmail.com

Nicole GIRY, secrétaire ☎ 06 31 65 33 96 @ nicole.giry@orange.fr

Les DERNIÈRES NOUVELLES de l'ASSOCIATION

Depuis la journée du patrimoine de septembre 2019 consacrée à la **PIERRE de l'ÉCHAILLON**, l'association travaille sur deux programmes en parallèle :

🌀 **PIERRE de l'ÉCHAILLON** : tout d'abord exploiter l'énorme travail qui avait été réalisé avec la parution du livre qui lui a été dédié.

Cycle de conférences : initié en décembre à Saint Quentin, il a été suspendu par la crise sanitaire ; il reprendra au deuxième semestre avec des interventions prévues à Veurey, Montaud, Coublevie, St Egrève... le bon accueil réservé à notre livre par le public nous conduit à lancer un tirage supplémentaire de celui-ci.



Collaboration avec le géologue américain du Carnegie Museum: sa dernière visite à Saint Quentin en octobre dernier pour mieux connaître l'Échaillon jaune a aussi permis à notre aventure Saint-Quentinoise de faire le tour des États-Unis grâce au blog réalisé par Albert Kollar, que vous pouvez voir via le lien suivant : <https://carnegiemnh.org/a-journey-to-france-to-uncover-the-mysteries-of-the-carnegies-grand-staircase/>

Faire reconnaître la pierre de l'Échaillon au patrimoine mondial de la pierre : nous venons de franchir une étape capitale dans notre projet, avec la publication d'un article dédié dans la revue internationale de géologie « **Geological Society of London** » ; cette étape permet maintenant à la pierre de l'Échaillon d'être candidate pour entrer au patrimoine mondial des pierres (GHSR) ; cette réalisation importante a pu être menée grâce au partenariat monté avec Thierry Dumont, enseignant et chercheur à la faculté de géologie de Grenoble, co-auteur, avec SPIA, de la publication.

🌀 La TOUR de SAINT QUENTIN

Journée du patrimoine 2020 : c'est le thème de la **TOUR de SAINT QUENTIN** qui a été choisi dès septembre dernier. Un travail important a été déjà réalisé pour structurer techniquement et financièrement cette journée qui fera revivre le village médiéval sur le site de la Tour avec l'intervention de la troupe **Excalibur**, spécialiste de l'époque :

RÉSERVEZ votre DIMANCHE 20 SEPTEMBRE pour nous RETROUVER !

Son histoire : un travail important a déjà été réalisé pour retracer la saga seigneuriale de Saint Quentin, mais il nous reste encore beaucoup à faire pour mieux renseigner l'aspect archéologique et patrimonial du site.

Pour cela, nous avons souhaité intégrer notre action dans le cadre d'un projet plus global, piloté par la commune avec l'appui technique (et financier ?) du Département. L'objectif reste que tout ce travail de recherche et compréhension de notre passé puisse être mis en valeur par une ré-appropriation contemporaine de ce site emblématique et pour que ce lieu d'histoire et de culture devienne un atout au service de notre village.

20. — *Confirmat et quittat Willelmus sancti Quintini omnes querelas, jus et dominium, et quicquid prorsus pater suus olim contulerat domui a caelo usque ad abyssum (*)*. Anno 1232

Titre de la **charte 20 du Cartulaire de Écouges** rédigée en 1232, par laquelle Guillaume de St Quentin accepte (après l'avoir contesté) le don fait par son père Anthelme de St Quentin aux Chartreux des Écouges, d'une parcelle de terre située en bordure du mandement d'Armieu, partant de Facebelle pour descendre jusqu'à l'Isère.



LE FOOTBALL CLUB ST QUENTINOIS

Contacts ☎ 06 84 48 20 71 et 04 76 93 61 82 @ aline.robert.blanc@free.fr

L'année 2019-2020 ne s'est pas déroulée comme souhaité suite à la pandémie que nous traversons et qui a sévi, entre autres, sur l'ensemble des activités sportives.

Les dernières prestations du club sur les stades remontent donc à début mars.

En fonction de ces éléments, nous retenons quand même le côté positif de l'association avec un bilan sportif plutôt satisfaisant

- l'équipe SENIORS termine 8^{ème} et repart pour la prochaine saison en D3 district ;
- l'équipe FSGT se réinscrit avec une deuxième équipe en préparation pour 2020-2021 ;
- l'équipe VÉTÉRANS toujours fidèle au poste attend avec impatience de rechausser les crampons ;

Les équipes JEUNES ont été présentes tout au long de la saison de U6 jusqu'à U11.

Pour la saison 2020-2021 les licences sont ouvertes et nous attendons seulement le feu vert pour la reprise.

Pour information, le GROUPEMENT FURE ISÈRE qui regroupait les équipes U13 à U20 n'est plus d'actualité. Chaque club repart individuellement avec ses propres équipes.

Des permanences seront assurées, dès que possible, pour les nouvelles inscriptions avec une équipe de responsables très motivée. Les dates seront communiquées sur les panneaux d'information mairie.



LES SAISONS DE LA CULTURE

Les saisons de la culture espèrent pouvoir reprendre leurs manifestations au mois **d'octobre 2020** avec l'automne en chansons et son concert, pour continuer en **décembre 2020** avec un spectacle de magie, salle socioculturelle.

Elles poursuivront avec plaisir leur année culturelle en 2021 et proposeront, en partenariat avec la MC2, le spectacle **UNE SOIRÉE chez OFFENBACH, BOUFFONNERIE MUSICALE** le **samedi 20 mars 2021 à 20h30**, salle socioculturelle. Spectacle festif garanti.

Les **MUSICIENS du LOUVRE** sauront remplir l'univers de Jacques OFFENBACH de gaieté et d'humour ; Le rythme endiable de cette soirée qui lui est dédié le prouve. Place à la fête et aux rires.

Ici, virtuosité rime avec légèreté. Le baryton **Laurent Deleuil**, la soprano **Julie Mathevet**, la metteuse en scène **Sybillie Wilson** et le quatuor à cordes des **Musiciens du Louvre** jettent leur dévolu sur l'univers humoristique de **Jacques Offenbach**. Au menu ? Airs et duos tirés de ses opéras les plus célèbres comme, par exemple, le duo de la mouche extrait **d'Orphée aux enfers**. Quand le mythe devient prétexte à la drôlerie, le rire devient légendaire.

Puis, **en mai 2021**, traditionnelle soirée de jazz en partenariat avec le jazz club de GRENOBLE, spectacle toujours de qualité !

Et **en octobre 2021**, l'AUTOMNE des ARTISTES manifestation sur deux jours, exposition de peinture, artisanat, performeurs, street art....

Les dates précises vous seront communiquées ultérieurement.

Contacts ☎ 06 80 95 93 04
lessaisonsdelaculture@laposte.net

1er service de proximité des services à la personne (Certification AFNOR des services à la personne)

Implantée à Saint Quentin sur Isère depuis 1982, votre association **ADMR** est composée de 8 bénévoles, qui œuvrent au quotidien pour répondre aux besoins de la population locale. L'association locale intervient sur les communes de : **MONTAUD, POLIÈNAS, LA RIVIÈRE et ST QUENTIN SUR ISÈRE.**

Depuis le **23 juin**, nous vous accueillons, dans les nouveaux bureaux de l'association ADMR Bas Grésivaudan avant de rejoindre un bureau au sein de la future Maison Communale.

Rendez-vous au 531 rue du Vercors

Rez-de-jardin de la salle socioculturelle, salle 4

Le numéro de téléphone et l'adresse mail restent inchangés :

04 76 65 57 24 / admrbagr@fed38.admr.org

La boîte aux lettres est située face à la porte d'entrée de la mairie.

**SERVICES
ET SOINS
AUX
SÉNIORS**

ACCOMPAGNEMENT
DU
HANDICAP

ENTRETIEN
DE LA
MAISON

ENFANCE
ET
PARENTALITÉ

Les services proposés :

Services et Soins aux Séniors : Les personnes âgées, en situation de handicap ou malades, peuvent vivre sereinement et en toute indépendance à leur domicile. La qualité de la relation, privilégiant le respect et l'attention, est au cœur de l'intervention. La large palette de services répond aux besoins des personnes aidées, à domicile ou en structure d'accueil.

Entretien de la Maison : Nous facilitons votre quotidien pour une maison toujours agréable à vivre. Pour continuer à profiter de vrais moments de bonheurs en famille, tout en gardant une maison accueillante et saine, l'ADMR met à votre disposition du personnel professionnel pour effectuer les tâches ménagères et votre repassage à domicile.

Enfance et Parentalité

Attentifs au bien être des enfants et soucieux de maintenir un équilibre familial lorsqu'il est difficile pour les parents de faire face aux différentes obligations familiales, sociales et professionnelles. Ponctuellement ou quotidiennement, vous pouvez compter sur les associations ADMR.

Pour tout renseignement, contactez l'association :

ADMR FAMILLE SUD GRESIVAUDAN VERCORS :
04 76 56 35 99 ou famille38@fed38.admr.org

Retrouvez nos autres services sur **www.admr38.org**

50% des dépenses sont déductibles de vos impôts (article 199 sexdecies du CGI) sous réserve de modifications de la législation.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

DIEGO, né le 29 octobre 2019, fils de Jean SEIGLER et de Anaïs GAUTHIER ;
BAYA née le 14 décembre 2019, fille de Mahdi REZG et de Monia MANAÏ ;
LOUIS né le 12 février 2020, fils de Vincent GUILLERMET et de Mélissa FERNANDEZ ;
CLARA née le 5 mai 2020, fille de Guillaume CHENON et de Marjorie BRESSON ;
VIOLETTE née le 8 avril 2020, fille de Cédric COUDERC et Perrine HACHOUD ;

NÉCROLOGIE

Pierre DELORME décédé le 1^{er} novembre 2019 ;
Victor TRYBALA décédé le 20 novembre 2019 ;
Jacky SIMON décédé le 5 février 2020 ;
Romuald YOVANOVITCH, décédé le 28 février 2020 ;
Germaine DELORME décédée le 8 mai 2020 ;
Yvette BERTÉA, décédée le 2 juin 2020 ;
René GUICHARDON, décédé le 11 juin 2020 ;
Louis BROTEL, décédé le 15 juin 2020.



René GUICHARDON nous a quittés de façon brutale le 11 juin quelques jours seulement après son 65^{ème} anniversaire.

René a été conseiller municipal de 2001 à 2020, dévoué au service de notre commune, malgré ses obligations professionnelles.

Il a toujours été très apprécié pour son professionnalisme, sa gentillesse naturelle, sa joie de vivre, sa bonhomie...mais il savait aussi, toujours avec le sourire, rester ferme....c'était une force tranquille qui rassurait lorsqu'il était près de vous !

Que sa jovialité et son enthousiasme restent en écriin dans nos mémoires et nous aident à accepter son départ beaucoup trop prématuré.

Aujourd'hui nos pensées vont tout naturellement vers son épouse, ses enfants, ses petits-enfants, sa famille, ses amis, à qui désormais, il manquera cruellement au quotidien.



Germaine DELORME, au matin du 8 mai, vous vous êtes endormie, discrètement, sereine pour l'éternité, dans votre village que vous n'avez pas quitté, durant ces 97 années et quelques mois de votre vie. Une vie de labeur, bien occupée entre la famille, le travail, la vie publique, le bénévolat sans oublier le jardinage.

Vous étiez à l'origine, avec le regretté Michel GONIN, de l'association d'aide familiale à domicile, devenue l'ADMR, de laquelle vous avez assuré le secrétariat pendant trente années. Vous avez été l'une des premières dames de notre commune élue au conseil municipal pendant deux mandats.

Après votre longue carrière de secrétariat aux marbreries de l'Échaillon, puis à Grenoble où vous rendiez chaque jour par le car au départ du Martinet, l'heure de la retraite a enfin sonné. Et c'est naturellement au club Beauregard que vous avez endossé le poste de secrétaire et participé à son développement.

Vous avez été très active au sein de la paroisse et toujours présente pour les célébrations, le catéchisme, les cérémonies, les groupes de prières, les repas offerts aux prêtres.

Vos légumes et vos fleurs faisaient l'admiration des passants, il faut dire que vous leur accordiez beaucoup de temps, une passion bien récompensée.

Malgré toutes ces occupations, vous trouviez le temps de rendre visite aux personnes malades et handicapées, à leur domicile ou à l'hôpital. Toujours penser aux autres avant de prendre soin de vous : vous étiez et vous resterez pour ceux et celles qui ont eu plaisir de croiser votre route, un bel exemple de charité, de fraternité, de partage, d'écoute et de main tendue vers autrui, toujours dans la simplicité et la gentillesse.

La rue du Vercors est orpheline : l'une de ses plus fidèles habitantes s'en est allée.

Merci pour ce beau chapitre gravé dans la mémoire de notre commune, nos souvenirs foisonnent des bons moments et des belles choses accomplies dans cette longue vie.

INFORMATIONS DIVERSES

RESPECT DU VOISINAGE

Selon l'arrêté préfectoral 97-5126 les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, perceuse, tronçonneuse, scie, raboteuse, engins agricoles, etc... **sont autorisés**

les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les jeux de piscine peuvent aussi occasionner une gêne, veillez à rester discrets.

Les aboiements répétitifs de votre chien peuvent déranger la quiétude de vos voisins et constituer un trouble anormal de voisinage. .

Pour la sécurité des usagers qui se promènent à pied par nos beaux chemins de campagne, pensez à tenir vos toutous en laisse et vos portails fermés pour éviter les face à face souvent synonymes de panique.

SOYEZ ATTENTIFS afin d'ÉVITER les CONFLITS

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles et garçons) doivent **obligatoirement** se faire recenser à la mairie de leur domicile, au **cours du mois de leurs 16 ans**. Ils doivent se présenter en mairie avec leur carte d'identité et le livret de famille de leurs parents.

COMMUNICATION D'INFOS MAIRIE PONCTUELLES, PAR MAIL

Les administrés intéressés pour recevoir des informations brèves sur les événements qui ont lieu sur la commune, doivent communiquer leur adresse mail à la mairie via le site **www.saint-quentin-sur-isere.fr**.

Ce mode de communication renforcera les moyens d'information déjà en place : panneaux lumineux, affiches, journaux communaux.

A tout moment vous pouvez demander votre désinscription par l'envoi d'un mail.

AUX NOUVEAUX HABITANTS

Présentez-vous au secrétariat de mairie, avec livret de famille ou carte d'identité.

APPORTEZ VOS DÉCHETS A LA DÉCHETTERIE OUVERTE

Le lundi de 14h à 18h, les mercredis et samedis de 8h à 12h et de 14h à 18h

Le BRÛLAGE des DÉCHETS VERTS EST INTERDIT en ISÈRE toute L'ANNÉE

SAINT QUENTIN MON VILLAGE - Directeur de la publication : Jean Pierre Faure
Rédaction Commission Communication : Aimée Batteux, Elvire Bosch,
Florence Chatelain, Isabelle Gibour, Frédérique Mirgalet, Miranda Suco
Membres extérieures : Nicole Giry, Martine Santos Cottin
Impression : Mairie de Saint Quentin sur Isère

Numéros utiles

Mairie ☎ 04-76-93-60-08

mairie@saint-quentin-sur-isere.fr

horaires secrétariat

lundi 8h30-12h/14h-19h

mardi au jeudi 8h30-12h

vend. 8h30-12h/13h30-16h30

www.saint-quentin-sur-isere.fr

Agence Postale Communale

Ouverte aux heures mairie,

Fermée le vendredi après midi.

Interco St Marcellin, Vercors, Isère

Communauté

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

Horaires déchetterie

lundi de 14h à 18h

mercredi et samedi

8h à 12h et de 14h à 18h

Régie eau assainissement

☎ 04 76 36 94 01

7 jours/7 et 24h/24

Urgence Europe ☎ 112

Pompiers ☎ 18

Samu ☎ 15

Gendarmerie ☎ 17

Médecin Dr Maurice Zilli

☎ 04-76-93-33-54

Kinésithérapeutes

M^{me} Carine Larue-Sanou

☎ 04-76-37-45-24

M^{me} Nadine Schena

☎ 04-76-06-11-66

Infirmières

M^{me} Christine Épailly

M^{me} Claudine Chauvet Santer

☎ 04-76-93-66-11

Ostéopathe

M. Mathieu BOISIER

☎ 07-66-71-37-83

Pharmacie

M^{me} Sandrine Poquet

☎ 04-76-93-68-08

Pharmacie garde ☎ 3945

Écoles

Maternelle ☎ 04-76-93-65-73

Élémentaire ☎ 04-76-93-60-51

Médiathèque intercommunale

☎ 04-76-65-80-74

Horaires

mardi et vendredi 16 h - 18 h

mercredi 10 h - 12h et 14 h - 17 h

samedi 9 h - 12 h et 14 h - 16 h

Taxi Finet

☎ 04-76-07-08-09

☎ 06-40-08-58-53

EDF (dépannages)

☎ 0810 333 338

Assistantes sociales

1 rue Paul Martinais

38470 VINAY

☎ 04-57-53-11-20

lundi, mardi, jeudi, vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Violences conjugales ☎ 1939